

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 MARS 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 14 mars 2016, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2016-03-36

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en remplaçant le point 10 par Achat d'une niveleuse et en laissant le point 18 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 8 février 2016**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Nouveau secteur résidentiel :**
 - 7.1 **Mandat à l'arpenteur**
 - 7.2 **Mandat à Exp**
8. **Entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir;**
9. **Circuit électrique;**
10. **Achat d'une niveleuse;**
11. **Règlement 398-2016 d'emprunt;**
12. **Mai, le mois de l'arbre et de la forêt;**
13. **Appel d'offres : gravier;**
14. **Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;**
15. **Paiement des comptes :**
 - 15.1 **Comptes payés**

- 15.2 Comptes à payer
- 16. Bordereau de correspondance;
- 17. Rapports :
 - 17.1 Maire
 - 17.2 Conseillers
 - 17.3 Directrice générale
- 18. Varia;
- 19. Évaluation de la rencontre;
- 20. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2016**

Résolution 2016-03-37

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 8 février 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e à la séance.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

5.1 CPTAQ

ATTENDU QUE monsieur Martial Lemieux de Ferme M.C. Lemieux S.E.N.C. a déposé une demande s'adressant à la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage.

Résolution 2016-03-38

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE le Conseil municipal n'a pas d'objection à la demande du citoyen auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour le projet suivant :

Demandeurs :	Ferme M.C. Lemieux S.E.N.C.;
Emplacement :	partie du lot treize C (Ptie 13C) du Rang 4, Canton d'Auckland à Saint-Malo;
Superficie visée :	+/- 134,0 m ² ;
Description du projet :	Le demandeur possède actuellement trois (3) érablières de 26 000 entailles (deux de 7 000 et une de 9 000). Sur le site principal étant la propriété de 9 000 entailles, il possède actuellement une cabane à sucre de 28' par 36'. Le demandeur désire remplacer la cabane à sucre actuelle par une nouvelle de 60' par 40,' à laquelle il voudrait y annexer sa propriété résidentielle de 36' par 40' afin de pouvoir

répondre aux besoins de son entreprise actuelle. Les revenus totaux générés par les trois (3) sites sont de Deux cents soixante mille dollars (260 000 \$). Le demandeur exploite actuellement une entreprise agricole bovine qu'il désire transférer à ses enfants et se consacrer davantage aux besoins de son entreprise acéricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. CDSM

6.1 Site Internet (adaptatif)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a mis en ligne son site Internet en avril 2013;

ATTENDU QUE le site Internet de la municipalité de Saint-Malo devra être adaptatif afin de faciliter son utilisation peu importe le moyen employé (tablette, cellulaire, etc.);

ATTENDU QUE des modifications devront être apportées au site afin d'insérer le nouveau slogan de la municipalité et son logo;

ATTENDU QU' un photographe sera engagé afin de couvrir les événements et les activités qui se dérouleront dans la Municipalité pendant l'année afin de refléter au mieux comme c'est vivant et actif et ainsi attirer de nouvelles familles à venir s'établir chez nous;

Résolution 2016-03-39

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QU'un montant de 1 000 \$ taxes non incluses est accordé afin d'engager un photographe pour couvrir les événements et activités qui se dérouleront dans la municipalité de Saint-Malo et ainsi inciter les nouvelles familles à venir s'y établir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.2 Journée de la nature

Dans un but de promotion de la municipalité, l'agente de développement de la CDSM suggère aux membres du Conseil de soumettre les activités qui se dérouleront le 21 mai prochain au chalet du lac soit la remise d'arbres et arbustes ainsi que l'échange de plantes vivaces aux Journées de la Nature organisées par la Fondation David Suzuki. L'activité sera affichée sur le site de la Fondation et permettra de démontrer que Saint-Malo est près de la Nature et permet un contact avec la nature de par ses actions et son environnement. Le conseil acquiesce à cette suggestion.

6.3 Beurrerie (vieux garage municipal)

La municipalité voulant se départir du bâtiment situé au 114, rue Principale, des suggestions ont été envisagées à cet effet : démolition, service d'incendie afin de la brûler lors d'une pratique, etc. La décision sera prise lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

7. NOUVEAU SECTEUR RÉSIDENTIEL

7.1 Mandat à l'arpenteur

ATTENDU QUE le chemin doit être réalisé avant la vente des terrains du nouveau secteur résidentiel;

ATTENDU QU' un plan topographique doit être préparé par un arpenteur afin de développer les infrastructures (égout sanitaire et voirie avec fossés) au secteur résidentiel;

ATTENDU QU' une estimation a été présentée par trois firmes : Jacques Blanchard, arpenteurs-géomètre inc. au coût de 3 750 \$ taxes non comprises, Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc pour 3 900 \$ taxes non incluses et Daniel Parent arpenteur-géomètre pour 4 570 \$ taxes non incluses;

Résolution 2016-03-40

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal demande de couper seulement les arbres nécessaires lors de la réalisation du plan topographique

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à mandater Jacques Blanchard, arpenteurs-géomètres inc. afin de réaliser les plans topographiques du chemin du nouveau secteur résidentiel selon les plans fournis par les ingénieurs de la firme EXP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 Mandat à EXP

ATTENDU QUE EXP. a transmis une offre de services professionnels en ingénierie pour les plans et devis de l'évaluation d'avant-projet concernant le développement résidentiel à l'est de la route 253;

ATTENDU QUE le sommaire des activités prévues est énuméré ci-dessous :

- Réunion de démarrage avec la Municipalité afin de définir les besoins et les orientations du projet;
- Confection des plans de construction sur système DAO (dessin assisté par ordinateur);
- Confection du devis pour appel d'offres sur SÉ@O;
- Préparation de l'estimation finale des travaux;
- Présentation à la Municipalité des plans et devis afin de les faire approuver;
- Rencontre de coordination aux étapes 50 % et 100 % pour le dépôt des plans et devis;
- Présentation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des plans et devis afin d'obtenir l'autorisation d'exécution des travaux en vertu de l'article 32 excluant l'étude environnementale sommaire phases I et II étant

donné que nous comprenons que cette activité a été effectuée par la Municipalité;

- Assistance technique lors de l'appel d'offres;
- Suite à l'ouverture des soumissions, analyse des soumissions incluant la recommandation du plus bas soumissionnaire conforme.

ATTENDU QUE les services suivants ne font pas partie du présent mandat (non limitatif) :

- Les relevés topographiques nécessaires à la préparation des plans et devis;
- Les frais de sondage au roc lors de la préparation des plans et devis (si requis);
- La demande de permission de voirie auprès du ministère des Transports (si requis);
- Les frais exigés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'étude du dossier lié au dépôt des plans et devis afin d'obtenir l'autorisation d'exécution des travaux en vertu de l'article 32;
- Les compléments à l'étude environnementale sommaire phases I et II (si requis);
- La publication sur le SÉ@O des plans et devis;
- L'arpentage légal (s'il y a lieu);
- Les plans et devis pour construction;
- Les frais de laboratoire de sols durant la construction;
- La surveillance des travaux.

Résolution 2016-03-41

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo donne le mandat à EXP et accepte l'offre de services professionnels en ingénierie pour plans et devis au montant de 20 320 \$ taxes non incluses pour l'évaluation d'avant-projet concernant le développement résidentiel à l'est de la route 253 en conformité avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement durable et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. ENTENTE PORTANT SUR L'UTILISATION COMMUNE D'UNE RESSOURCE HUMAINE EN LOISIR

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook et les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville (*ci-après les MUNICIPALITÉS CLIENTES*) ont signé en 2009 une entente inter-municipale conformément aux dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) pour l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 5. Plage horaire, chacune des municipalités clientes s'engagent à payer à la MRC la quote-part des dépenses de la catégorie de fonctions «*Agent de loisirs*» qui lui est attribuée, celle-ci étant calculée en fonctions du nombre d'heures d'une plage de travail hebdomadaire de vingt-trois (23) heures réparties entre elles;

ATTENDU QUE le critère de répartition servant au calcul de la quote-part doit être modifié à compter du 1^{er} janvier 2016, puisque la Ville de Coaticook a manifesté le besoin d'une plage de travail de quatorze (14) heures et non plus de sept (7) heure;

ATTENDU QUE la modification n'aura aucune incidence sur les autres clauses de l'entente, les obligations de la MRC ou des municipalités clientes ne sont pas pour autant modifiées ou diminuées;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte un *addenda* à l'*Entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir* et en fait sien comme si au long reproduite;

SUR PROPOSITION

Résolution 2016-03-42

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

IL EST RÉSOLU

D'approuver l'Addenda à l'*Entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir* tel que présenté et d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à le signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. CIRCUIT ÉLECTRIQUE

ATTENDU la présentation du réseau électrique fait par les représentants d'Hydro-Québec et la présentation du projet territorial de région branché du Haut Richelieu le 27 octobre dernier;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC de Coaticook ont démontré de l'intérêt d'offrir ce service public sur leur territoire à court ou moyen terme;

ATTENDU le pourcentage de véhicules électriques et hybrides augmente rapidement sur nos routes et que le gouvernement caresse l'objectif ambitieux d'avoir 100 000 véhicules électriques sur les routes de la province d'ici 4 ans

ATTENDU l'autonomie actuelle d'environ 160km des véhicules électriques par rapport à l'étendue de notre territoire;

ATTENDU QUE plus de 90 % de propriétaires de véhicules électriques sont membres du circuit électrique et qu'il n'y a aucune borne de recharge publique pour voitures électriques et hybrides de ce réseau sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QU' une étude a démontré qu'une moyenne de 13 \$ était dépensée, dans les commerces avoisinants, à chaque recharge;

- ATTENDU** les coûts nets pour l'achat de la borne pour la municipalité soit 4 800 \$ et 14 000 \$ pour une borne 240v et 600v;
- ATTENDU** la création d'un comité de travail au niveau de la MRC pour étudier les possibilités de projet territorial;
- ATTENDU** la décision de la MRC de mars 2016 afin de faire du déploiement de bornes électrique un projet régional structurant;
- ATTENDU** les modalités de financement offert par la MRC à même le fonds de développement de la MRC

Résolution 2016-03-43

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller René Morier,

IL EST RÉSOLU

DE signifier notre intérêt à la MRC à l'installation d'une borne dans la municipalité de Saint-Malo en 2016.

DE demander à la MRC de Coaticook l'intégration de la municipalité de Saint-Malo dans le projet territorial au *Fonds de développement de la MRC de Coaticook*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. ACHAT DE LA NIVELEUSE

- ATTENDU QUE** le Conseil municipal a accepté d'amorcer le processus d'appel d'offres pour l'achat d'une niveleuse selon les règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 935 et suivants du Code municipal, à la résolution 2016-01-19;
- ATTENDU QUE** l'appel d'offres a été annoncé dans le SÉAO pour l'achat d'une niveleuse, en spécifiant les critères retenus dans le devis par la Municipalité;
- ATTENDU QUE** la soumission a été ouverte publiquement le 17 février 2016 à 11 h conformément au document d'appels d'offres;
- ATTENDU QU'** une offre a été présentée pour une niveleuse Champion 740A Série VI 1995 par Grader's Pro qui était le seul soumissionnaire conforme au montant de 65 000 \$;
- ATTENDU QUE** le prix demandé à la municipalité de Saint-Malo est plus élevé que le montant prévu au budget ;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Stoke a envoyé un courriel pour aviser qu'une niveleuse est à vendre;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a remis une soumission à la municipalité de Stoke pour une niveleuse Champion 740A 1992;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Stoke a envoyé un extrait de résolution acceptant l'offre de soumission de la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2016-03-44

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE la municipalité de Saint-Malo rejette la soumission reçue, puisque le prix du soumissionnaire conforme est plus élevé que le montant prévu au budget;

QUE la municipalité de Stoke accepte le montant de 27 000 \$ plus les taxes applicables pour la niveleuse Champion 740A 1992.

QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale est autorisée à faire le paiement du montant de 27 000 \$ plus les taxes accepté par le Conseil municipal;

QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale est mandatée pour procéder au transfert de l'immatriculation de la niveleuse et de signer tout autre document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 398-2016 D'EMPRUNT**

11.1 **Abrogation de la résolution 2015-12-277**

ATTENDU QUE le Conseil municipal avait donné un avis de motion afin d'adopter un règlement d'emprunt, à la résolution 2015-12-277;

ATTENDU QUE cette résolution est abrogée parce que l'avis de motion ne détaille pas suffisamment le but du règlement;

Résolution 2016-03-45

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE le Conseil municipal abroge la résolution 2015-12-277.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 **Nouvel avis de motion**

Résolution 2016-03-46

Avis de motion est donné par la conseillère Christine Riendeau que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera adopté décrétant une dépense de 250 000,00 \$ et un emprunt de 250 000,00 \$ pour la construction de rues et d'égout dans le nouveau secteur résidentiel de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. **MAI, LE MOIS DE L'ARBRE ET DE LA FORÊT**

ATTENDU QU' un projet communautaire sera présenté dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts pour obtenir des arbres gratuits à distribuer aux citoyen-ne-s;

ATTENDU QU' un-e représentant-e d'Action Saint-François sera demandé-e afin de renseigner les participant-e-s sur les arbres remis ou tout autre renseignement lié aux arbres pendant la distribution;

Résolution 2016-03-47

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la municipalité de Saint-Malo présentera un projet à l'Association forestière des Cantons de l'Est afin d'obtenir des arbres gratuits.

QUE la municipalité de Saint-Malo demandera et paiera un-e représentant-e d'Action Saint-François afin d'animer et de renseigner les citoyen-ne-s pendant la distribution des arbres reçus gratuitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. APPEL D'OFFRES : GRAVIER

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo veut obtenir le gravier adéquat et de qualité lorsqu'elle fait l'entretien de ses chemins de terre;

ATTENDU QU' elle détaille exactement le gravier nécessaire pour ses chemins dans le devis qu'elle fournit aux fournisseurs;

ATTENDU QUE le devis a été présenté au Conseil municipal pour en faire l'approbation;

Résolution 2016-03-48

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal approuve le devis qui a été présenté pour la fourniture de granulats concassés.

QUE le devis sera envoyé aux fournisseurs avec l'appel d'offres sur invitation pour le granulats concassés de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations doit être adopté pour les prochaines années;

Résolution 2016-03-49

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2016-2017/2017-2018/2018-2019 (du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019) tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. PAIEMENT DES COMPTES

15.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 112 225,68 \$ payés depuis le 9 février 2016;

Résolution 2016-03-50

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,

appuyé par le conseiller René Morier,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 112 225,68 \$ payés depuis le 9 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2 Comptes à payer

15.2.1 Conseil Sport Loisir de l'Estrie

ATTENDU QUE le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie sollicite la municipalité de Saint-Malo de devenir membre pour l'année 2016 – 2017;

ATTENDU QUE le coût de l'adhésion en vigueur du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 est de 70 \$ pour une municipalité de moins de 1 000 habitants;

Résolution 2016-03-51

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

DE renouveler la carte d'adhésion au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie au montant de 70 \$ pour l'année 2015 – 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2.2 Congrès COMBEQ

ATTENDU QUE le congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) aura lieu du 28 au 30 avril 2016 au l'Hôtel Universel Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE les frais de la chambre et les repas ne sont pas inclus dans les frais d'inscription au Congrès;

Résolution 2016-03-52

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE payer les frais d'inscription de 550 \$ taxes non incluses, incluant un porte-document, la participation aux ateliers, rencontres et conférences, la visite du Salon des exposants, le cocktail de bienvenue, les poses-santé, le repas du jeudi midi, le repas du vendredi midi et le banquet du vendredi soir, le brunch du samedi matin et le tirage de prix de présence pour congrès de la COMBEQ qui se déroulera du 28 au 30 avril prochain au Centre des congrès de Québec.

QUE le kilométrage, le coût de la chambre ainsi que les repas seront remboursés à l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

QUE les frais seront remboursés selon l'entente entre les trois municipalités de $\frac{1}{3}$ la municipalité de Waterville, $\frac{1}{3}$ la

municipalité de Saint-Venant-de-Paquette et de 1/3 la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2.3 Formation inspecteur en bâtiment et en environnement

ATTENDU QU' une formation sur la bande riveraine sera donnée le 11 avril 2016 aux inspecteurs en bâtiment et en environnement;

ATTENDU QUE les coûts de cette formation pourront être divisés avec les deux autres municipalités (Waterville et Saint-Venant-de-Paquette) qui engagent monsieur Nicolas Plourde;

Résolution 2016-03-53

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le kilométrage ainsi que le coût du repas seront remboursés à l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

QUE les frais seront remboursés selon l'entente entre les trois municipalités de 1/3 la municipalité de Waterville, 1/3 la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette et de 1/3 la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2.4 Congrès ADMQ

ATTENDU QUE le Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) aura lieu du 15 au 17 juin 2016 au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QUE les frais de la chambre et les repas ne sont pas inclus dans les frais d'inscription au Congrès;

Résolution 2016-03-54

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

DE payer les frais d'inscription de 503 \$ taxes non incluses, incluant les dîners avec allocution, les cocktails, le banquet, la soirée-spectacle, toutes les activités d'information (ateliers, cliniques juridiques, tables d'échanges), les conférences et l'ensemble des activités du Salon des Partenaires du congrès de l'ADMQ qui se déroulera du 15 au 17 juin prochain au Centre des congrès de Québec.

QUE le kilométrage, le coût de la chambre ainsi que les repas seront remboursés à la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2.6 Appareil photo numérique

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement apporte l'appareil photo numérique de la municipalité de Saint-Malo avec lui parce qu'il l'utilise régulièrement dans ses fonctions;

ATTENDU QUE les employé-e-s ont besoin d'un appareil photo numérique pour certains événements ou lors de transactions de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'appareil photo numérique de la Municipalité n'est plus fonctionnel;

Résolution 2016-03-55

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'acheter un appareil photo numérique pour les besoins de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue. Des dossiers ont été retenus.

16.1 Échec au crime

ATTENDU QU' Échec au crime de la région de Sherbrooke organise une soirée de financement;

ATTENDU QU' une activité de filet mignon se tiendra le samedi 23 avril 2016 à 18 h au Centre Julien-Ducharme à Sherbrooke afin de ramasser des fonds;

ATTENDU QU' une invitation a été reçue afin de participer à cette activité;

Résolution 2016-03-56

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera un billet au coût de 100 \$ pour l'activité de filet mignon organisée par Échec au crime, région de Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Fondation La Frontalière

ATTENDU QUE le souper-bénéfice de la Fondation La Frontalière se tiendra le samedi 7 mai 2016 à 18 h à La Frontalière;

ATTENDU QUE les dons sont invertis directement auprès des jeunes de La Frontalière;

Résolution 2016-03-57

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE réserver une table de huit couverts au souper-bénéfice de la Fondation La Frontalière à l'école secondaire La Frontalière de Coaticook au coût de 550 \$ sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.3 Brunch bénéfice de la Maison des jeunes de Coaticook

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo est conviée au brunch bénéfice de la Maison des jeunes de Coaticook qui se tiendra le dimanche 20 mars 2016 au Club de golf Coaticook;

ATTENDU QUE les fonds ramassés seront utilisés afin de tenir un lieu de rencontre animé pour les jeunes de 12 – 17 ans, qui, au contact d'adultes significatifs pourront devenir des citoyens actifs, critiques et responsables;

Résolution 2016-03-58

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal achète deux billets au coût de 20 \$ chacun pour le brunch bénéfice de la Maison des jeunes de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. RAPPORTS :

17.1 Maire

Monsieur le maire Jacques Madore n'a aucune information à présenter au Conseil municipal.

17.2 Conseillers

Les conseillers n'ont aucune information à présenter au Conseil municipal.

17.3 Directrice générale

17.3.1 Permaroute

ATTENDU QUE Permaroute a inspecté les routes asphaltées de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QU' une proposition pour l'entretien des fissures et le remplacement de deux zones d'asphalte trop endommagées au montant de 33 000 \$ taxes non incluses a été remise par Permaroute pour le déplacement, la mise en place des équipements, la coupe, le remplacement de l'asphalte et l'entretien des 10 000 pieds linéaires de fissures à 1,50 \$;

Résolution 2016-03-59

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,

appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo veut que des tests soient faits sur les pires trous pour un montant entre 10 000 \$ et 12 000 \$ taxes non incluses afin de vérifier la durabilité des produits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

19. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 22 h.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière